

AUTORISATION DE TRANSPORT ET DE SOINS et DE DIFFUSION

Séjour : _____ 2022

AUTORISATION DE TRANSPORT ET DE SOINS

Il se peut que durant le séjour votre enfant soit amené à être véhiculé pour des raisons médicales chez un professionnel de santé dans le véhicule d'un membre de l'équipe d'encadrement du séjour ou dans le cadre d'une activité. Ainsi, nous vous demandons l'autorisation de transporter votre enfant dans un véhicule personnel si cela est nécessaire.

Si durant le séjour, votre enfant a besoin de soins médicaux, nous vous demandons de pouvoir prendre, le cas échéant, après consultation médicale, toute mesure rendue nécessaire par l'état de l'enfant.

AUTORISATION DE DIFFUSION des photographies, des enregistrements sonores et vidéos YMCA-UCJG Alsace

Lors de nos séjours, des photos peuvent être faites, diffusées aux familles en fin de séjour, échangées entre stagiaires..... Pour illustrer nos projets, ces photos sont susceptibles d'être utilisées pour des comptes-rendus, des plaquettes de présentations de nos séjours.... Pour cela, et conformément au droit à l'image, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des représentants légaux des enfants et personnes présentes sur les photographies.

Je soussigné(e), (**nom et prénom du responsable légal de l'enfant**) _____,

responsable légal de l'enfant (nom, prénom) _____ autorise les membres des YMCA-UCJG Alsace et l'Alliance Nationale des YMCA, dans le cadre de leurs projets associatifs (bafa, mini-colo, colo, tandem, camp d'adolescents...)

- à transporter en véhicule personnel mon enfant si cela est nécessaire
- à photographier mon enfant
- à reproduire et à diffuser des photographies ou des enregistrements sur lesquels est présent mon enfant, ceci sans contrepartie financière. Les photographies et les enregistrements pourront être diffusés au sein du projet sur des supports papiers (panneaux d'affichage, journal, souvenirs pour les familles), sur le site internet des UCJG, sur des publicités des projets UCJG pour en assurer la promotion.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, je pourrai, à tout moment, vérifier l'usage qui en est fait et je dispose d'un droit de retrait si je le juge utile. Dans le cas d'une mise en ligne sur le site internet ou de la diffusion sur les publicités UCJG, il ne sera jamais fait mention du nom et prénom de l'enfant.

- le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, après consultation médicale, toute mesure (traitement, hospitalisation, intervention chirurgicale anesthésie comprise) rendue nécessaire par l'état de l'enfant et à reprendre le mineur à sa sortie de l'hôpital. J'accepte de payer les frais médicaux ou d'hospitalisation éventuels.

Contact d'urgence : Nom/prénom :n° de tél.....Lien avec l'enfant :

Le, à

Signature